

Edito n°7 – Site Internet

A chacun ses responsabilités !

La recherche parcellaire en cours, en vue de l'implantation du futur site départemental d'enfouissement des déchets ultimes des ménages, suscite de vigoureuses oppositions dans le périmètre de recherche retenu.

Opposition des habitants certes, mais aussi des élus, ce qui est moins compréhensible, du moins à ce stade de l'étude. Le SMTD65 est l'émanation des collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers, qui tiennent elles-mêmes leur légitimité des communes membres.

Jusqu'à présent, au sein du SMTD65, les décisions importantes n'ont pas montré de divergences de vues. Aujourd'hui c'est différent et les délibérations prises dans les communes témoignent d'une réelle cassure.

Les arguments sont divers (administratifs ou réglementaires, sanitaires, environnementaux, ...) et montrent qu'il reste à communiquer fortement sur le sujet. A cet égard, vous trouverez sur ce site, une explication technique de ce qu'est une installation de stockage de déchets des ménages et de la façon dont elle fonctionne.

Mais ce n'est qu'une étape : d'autres explications suivront.

L'objectif n'est pas de convaincre ceux qui ne veulent pas être convaincus, mais d'apporter des éléments factuels sur ce que nous allons mettre en place, dans l'intérêt général de la population de ce département.

Car ne nous y trompons pas, chaque citoyen produit des déchets, chaque territoire doit donc se sentir concerné par leur traitement. La solidarité départementale ne doit pas être un vain mot, car son éclatement poserait, de fait, celui de la mutualisation du service, voire même de l'appartenance au SMTD65 pour ceux qui, volontairement, s'y soustrairaient.

Le Conseil Général a défini les grandes orientations et parmi celles-ci, « *la mise en place par le SMTD65, d'un nouveau site de stockage, destiné aux refus des installations de tri, compostage et traitement mécano-biologique accueillant des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SMTD65 et aux encombrants non valorisables issus principalement des déchèteries* ». C'est clair : au SMTD65 la recherche d'un site adapté. Et enfin, aux Services de l'Etat d'instruire, le moment venu, le dossier d'installation classée pour l'environnement, relatif au site qui aura été sélectionné et à lancer l'enquête publique correspondante.

On peut donc s'interroger sur le bien fondé des délibérations actuelles, sachant que rien n'est arrêté. C'est d'ailleurs la finalité de l'étude en cours que de déterminer l'endroit le mieux adapté, pour le territoire, les populations et leur protection, l'environnement.

L'année 2012 sera, aussi à ce titre, déterminante pour ce département dans le domaine des déchets des ménages. Voulons-nous ou non sortir d'une dépendance (n'oublions pas que désormais les sites de Capvern et Lourdes-Mourles sont désormais définitivement fermés pour l'enfouissement des ordures ménagères brutes), sachant que « qui maîtrise l'outil, maîtrise les coûts » !

A chacun de réfléchir et de prendre ses responsabilités !

Janvier 2012

Guy Poeydomenge
Président du SMTD65